

4^{ème} : HORAIRES

(Fiche consultable et téléchargeable sur le site ec29.org/portail,
 rubrique « Informations générales / fiches-guides / collège »)

A quelles questions cette fiche peut-elle vous permettre de répondre ?

- Quel est l'horaire élève en 4^{ème} à compter de l'année scolaire 2006/2007 ?
- Comment se répartissent les enseignements en 4^{ème} ?

PRESENTATION :

- ☞ Les horaires des enseignements applicables aux élèves des classes de 4^{ème} seront de **28 h 30 hebdomadaires** par division à compter de l'année scolaire 2006/2007.

	Horaire-élève Enseignements communs	Horaire-élève possible avec les itinéraires de découverte (*)
Enseignements obligatoires		
Français	4 h	5 h
Mathématiques	3 h 30	4 h 30
Première langue vivante étrangère	3 h	4 h
Deuxième langue vivante (**)	3 h	
Histoire-géographie-éducation civique	3 h	4 h
Sciences et techniques : - Sciences de la vie et de la Terre - Physique et chimie - Technologie	1 h 30 1 h 30 1 h 30	2 h 30 2 h 30 2 h 30
Enseignements artistiques : - Arts plastiques - Éducation musicale	1 h 1 h	2 h 2 h
Éducation physique et sportive	3 h	4 h
Horaire non affecté à répartir par l'établissement	0 h 30	
Enseignements facultatifs		
Latin (***)	3 h	
Langue régionale (****)	3 h	
Heures de vie de classe: 10 h annuelles		

- (*) Itinéraires de découverte sur deux disciplines : 2 heures inscrites dans l'emploi du temps de la classe auxquelles correspondent 2 heures professeur par division.
- (**) Deuxième langue vivante étrangère ou régionale.
- (***) Possibilité de faire participer le latin dans les itinéraires de découverte, à partir de la classe de 4ème.
- (****) Cette option peut être proposée à un élève ayant choisi une langue vivante étrangère au titre de l'enseignement de deuxième langue vivante.

BIBLIOGRAPHIE ET SOURCES DOCUMENTAIRES :

- ☞ **Organisation des enseignements au collège : horaires du cycle central**, consultable et téléchargeable sur le site Eduscol du Ministère de l'Education nationale :
<http://eduscol.education.fr/D0072/horaires-central.htm>

INSTRUCTIONS OFFICIELLES :

- ☞ BO n°8 du 21 février 2002 : **COLLEGE : organisation des enseignements du cycle central de collège (classes de cinquième et de quatrième)** :
<http://www.education.gouv.fr/botexte/bo020221/MENE0200056A.htm>
- ☞ BO n°18 du 4 mai 2006 : **Horaires des enseignements : organisation des enseignements en cycle central de collège (classes de cinquième et de quatrième)** :
<http://www.education.gouv.fr/bo/2006/18/MENE0601016A.htm>

CONTACTS :

- ☞ **Direction de l'Enseignement catholique du Finistère**,
M. Patrick LAMOUR, Responsable du Service Pédagogie-Formation 2nd Degré
2 rue César Franck – 29196 QUIMPER Cedex
Tél. 02 98 64 16 04 ou 02 98 64 16 00.